

Liste de documents et informations à fournir pour votre contrat de mariage ou de pacs

Documents à fournir vous concernant

- Le questionnaire d'état-civil dûment complété pour chacun des futurs époux ou partenaire de pacs ;
- La date et le lieu de célébration de votre mariage civil ;
- La copie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité pour chacun des futurs époux ou partenaire de pacs ;
- Un extrait d'acte de naissance datant **de moins de 3 mois** pour chacun des futurs époux ; à défaut vos copies d'actes intégrales seront commandées par l'étude au coût unitaire de 3,64 euros ;
- La copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs époux ou partenaire de pacs ;
- La copie de votre livret de famille jusqu'à la page où il ne figure plus d'enfant comprise, le cas échéant ;
- La copie votre récépissé de PACS avec mention de votre régime actuel indivision ou séparation de biens ; ou votre Contrat de PACS signé par le notaire, le cas échéant ;
- La copie du jugement de divorce; ou de l'attestation notariée de l'enregistrement de votre divorce, le cas échéant ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB), signé au dos.

Documents à fournir lorsque l'un des futurs époux est de nationalité étrangère

- La copie intégrale de l'acte de naissance plurilingue **de moins de trois mois** ou une copie en langue d'origine et sa traduction certifiée, en langue française et devant être produite par un traducteur assermenté ;
- Un certificat de coutume et sa traduction de moins de trois mois, à demander au Consulat ;
- Un certificat de célibat et sa traduction de moins de trois mois, à demander au Consulat ;
- La copie de la traduction certifiée du jugement de divorce; et le cas échéant copie de l'exéquat, le cas échéant.

Information sur le paiement :

Le paiement peut être régularisé par le versement d'une provision sur frais 48 heures avant le jour de la signature ; ou le jour même de la signature par carte bancaire.